

# L'Europe accorde une subvention de 31,2 M€ au Grand Paris Express



Philippe Yvin, président du directoire de la société du Grand Paris. © Société du Grand Paris - Sébastien d'Halloy

Le comité chargé de la coordination du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, composé des 28 États membres, a validé le 10 juillet dernier, la proposition de la Commission européenne d'octroyer une subvention de 31,2 M€ à la **Société du Grand Paris**, pour la réalisation des études d'avant-projet de plusieurs lignes du Grand Paris Express.

Cette subvention s'inscrit dans le nouveau dispositif de soutien aux « noeuds urbains », créé en 2014 pour encourager les projets concourant, au sein d'une zone urbaine, à l'amélioration des connexions entre les infrastructures prioritaires du réseau transeuropéen de transport, tels que les aéroports ou les grandes gares ferroviaires (LGV et grandes lignes).

Elle contribuera à l'accélération des études sur les trois lignes dont la mise en service est prévue en 2024, à savoir : le prolongement de la ligne 14 jusqu'à l'aéroport d'Orly, la ligne 17 pour assurer la desserte des aéroports du Bourget et de Roissy, et la ligne 18, qui améliorera la desserte de la gare TGV de Massy et de l'aéroport d'Orly.

« Cette décision est une véritable opportunité pour le développement du projet d'aménagement du Grand Paris Express, ayant vocation à améliorer le cadre de vie des habitants, à corriger les inégalités territoriales et à construire une ville durable. Elle manifeste l'adhésion de nos partenaires européens au projet et la reconnaissance de sa pertinence au-delà du cadre national. », déclare **Philippe Yvin**, président du directoire de la Société du Grand Paris.